



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

infirmiers

Question écrite n° 58587

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la situation des infirmières qui dépendent de la fonction publique territoriale. Elles subissent depuis plusieurs années une différence de traitement vis-à-vis des infirmières dépendant de la fonction publique hospitalière sur la revalorisation de leurs retraites. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que l'ensemble des infirmières, qui sortent des mêmes écoles et ont les mêmes diplômes, soient traitées de la même manière pour le calcul et la revalorisation de leurs retraites.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58587

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2005, page 1844